



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale  
des  
Territoires et de la Mer  
Service : Eau Risques et Nature  
Unité risques et gestion de  
crise

La Roche-sur-Yon, le 23 JUL. 2013

Dossier suivi par :  
Pascal STOURM

Tél : 02 51 44 33 55  
Fax : 02 51 44 33 48  
pascal.stourm@vendee.gouv.fr

**Objet :** Compte-rendu des 3 comités de pilotage du 12 juillet 2013, des Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Pays de Monts, Pays d'Olonne, Pays Talmondais

**Participants** : liste jointe en annexe

**Lieu de la réunion** : Préfecture de la Vendée

Monsieur le Préfet ouvre la séance en rappelant que les 3 PPRL Pays de Monts, Pays d'Olonne et Pays Talmondais ont fait l'objet d'une première réunion publique commune le 29 juin 2012 à la Sous Préfecture des Sables d'Olonne. Puis les 3 PPRL ont été prescrits par arrêtés préfectoraux le 6 juillet 2012.

La DDTM présente un bref rappel de la démarche PPRL :

- 3 PPRL, 3 secteurs d'étude : Pays de Monts, Pays d'Olonne, Pays Talmondais
- contenu du PPRL : note de présentation, plan de zonage, règlement, bilan de la concertation
- procédure sur 3 ans : prescription, projet (association des élus et enquête publique), approbation

Les bureaux d'études ALP'GEORISQUES et IMDC, présentent la phase 1 de l'étude des aléas littoraux qui consiste à analyser les bassins de risques (historique des tempêtes, événements météorologiques, marins et terrestres, recensement des ouvrages de protection).

Ils présentent ensuite la méthodologie qui va être utilisée pour la modélisation des aléas submersion marine, inondation terrestre et érosion dunaire.

L'aléa érosion de falaise (recul du trait de côte rocheuse) à l'horizon 2100 sera quant à lui étudié par le BRGM.

Fany MOLIN présente certaines des hypothèses qui seront appliquées pour la réalisation des PPRL. Ces hypothèses s'appuient notamment sur la circulaire du 27 juillet 2011 :

- Evénement de référence du PPRL = événement historique si sa période de retour est supérieure à 100 ans, ou bien événement de récurrence centennale
- Prise en compte du changement climatique pour l'événement marin :
  - niveau marin de référence actuel : + 20 cm
  - niveau marin de référence 2100 : + 60 cm
- Hypothèses de brèches :
  - 1 brèche au moins par tronçon homogène, dont la localisation est définie par modélisation (« test des digues » « test des dunes ») ou par les études de danger
  - rupture des ouvrages à Pleine Mer -1 heure
  - bandes de précaution :
    - « survitesse » liée aux digues (100 fois la hauteur d'eau à l'amont de l'ouvrage par rapport au Terrain Naturel à l'aval de l'ouvrage),
    - « choc mécanique » liée aux jets de rive et autres projections.

#### Questions diverses :

Suite à la présentation de la phase 1, Fabien LOUBERE (mairie des Sables d'Olonne) fait remarquer, à juste titre, que sa commune ne figure pas dans la liste des collectivités ayant répondu au questionnaire d'enquête. Il est précisé dans le présent compte-rendu que la réponse au questionnaire de la commune des Sables d'Olonne a bien été prise en compte dans la phase 1 de l'étude des aléas et qu'elle est bien intégrée dans le rapport.

Fabien LOUBERE et le Monsieur le maire des Sables d'Olonne soulèvent la question de la prise en compte du changement climatique et des conséquences sur le zonage inconstructible.

Fany MOLIN précise que la majoration de 20 cm du niveau marin actuel (pour une première prise en compte des effets du changement climatique) est une doctrine nationale qu'il convient d'appliquer pour la réalisation des PPRL. De plus elle précise qu'en zone urbanisée, le périmètre constructible du PPRL sera défini à partir de l'aléa actuel (incluant +20 cm au niveau marin) et non pas défini en fonction de l'aléa 2100 (incluant + 60 cm au niveau marin). Elle précise qu'il faut attendre les cartes de zonage pour identifier le devenir des parcelles.

Jean-Yves GABORIT (mairie de Saint Jean de Monts) demande comment sont prises en compte la localisation et la gestion des ouvrages secondaires dans le marais.

De même Ludovic PRIOU (Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay) demande comment sont prises en compte les manœuvres des ouvrages en période de crue.

Didier MAZET-BRACHET (ALP'GEORISQUES) indique que le LIDAR (télé-détection par laser) a permis d'obtenir un modèle numérique de terrain précis et dense (1 point altimétrique tous les mètres). Cette couverture altimétrique représente donc le relief du terrain de manière fiable et les ouvrages sur le terrain sont nécessairement intégrés dans le modèle.

Quant à la gestion des ouvrages, il est rappelé que le PPRL doit se situer dans un contexte exceptionnel avec débits exceptionnels et défaillances des ouvrages.

Monsieur le Préfet précise que l'élaboration des PPRL doit se faire en toute transparence et que le débat pourra se faire sur la production à venir des cartographies des aléas.

Il est précisé que la commune de Longeville sera invitée à participer aux prochains comités de pilotage du PPRL Pays Talmondais.

Etapas à venir :

La réalisation de l'ensemble de la cartographie des aléas est programmée pour fin 2013 début 2014. Ces cartographies seront présentées aux prochains comités de pilotage qui ne se feront plus en commun mais par pays (un comité de pilotage distinct pour chaque PPRL).

Les projets de PPRL (plans de zonage et règlement) sont prévus pour le second semestre 2014 et seront suivis d'une période de concertation avec le public et de consultation des élus.

Monsieur le Préfet conclut la séance en rappelant que les hypothèses qui seront finalement retenues répondront bien à une logique de sécurité et non à une logique assurentielle, que l'objectif est de réaliser une cartographie des aléas la plus raisonnable possible et que le débat sur l'aléa ne doit pas aboutir à porter atteinte au niveau de sécurité du territoire. En revanche, la discussion sur les hypothèses de modélisation reste ouverte.

Le préfet,



**Bernard SCHMELTZ**

Membres présents :

- Monsieur le Préfet de la Vendée
- Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne
- Fany MOLIN, DDTM
- Pascal STOURM, DDTM
- David MINARD, DDTM
- Pascal MONEIN, DDTM
- Florence RICHARD, DDTM, SGDML
- Didier MAZET-BRACHET, bureau d'études ALP'GEORISQUES
- Bernard WERY, bureau d'études IMDC
- Marion COQUET, bureau d'études IMDC
- Yannick BOURCIER, SDIS 85
- Rémi ABRIOL, Communauté de Communes des Olonnes
- Lucile DEFOIS, Communauté de Communes des Olonnes
- Bernard GARANDEAU, adjoint du maire du Château d'Olonne
- Mireille GREAU, Maire de Jard sur Mer
- Michel BRIDONNEAU, Maire de Longeville et représentant de la communauté de commune du Talmondaï
- Natacha JEANNEAU, Chambre d'Agriculture
- Louis GUEDON, Maire des Sables d'Olonne, Président de la Communauté de Communes des Olonnes
- Gwennaëlle LOUSTAU-CHARTEZ, mairie des Sables d'Olonne
- Fabien LOUBERE, mairie des Sables d'Olonne
- Marine SKOPAL-PAPIN, mairie de Talmont Saint Hilaire
- Daniel TRICHET, adjoint au maire de Talmont Saint Hilaire
- Valentin METEREAU, ONF
- Ludovic PRIOU, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- Carol LENFANT, mairie de Saint Gilles Croix de Vie
- François BARRETEAU, Communauté de Communes de Saint Gilles Croix de Vie
- Jean-François BIRON, mairie de Bretignolles sur Mer
- Laurent CHIRON, Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air
- Franck CHAPEAU, Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air
- Jean MAGNE, Communauté de Communes Océan Marais de Monts
- Jean-Yves GABORIT, adjoint au maire de Saint Jean de Monts
- Isabelle FOUBERT, mairie de Saint Jean de Monts
- Raoul GRONDIN, Maire de Notre Dame de Monts

Membres excusés :

- BRGM
- CETMEF
- CETE
- DREAL
- Conservatoire du Littoral